

Ville de Denain

DECISION N°2024-192/AP du 09/10/2024
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle

OBJET :
Manifestation Culturelle

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,

DECIDE

Article 1 :

La ville de Denain organisera la manifestation suivante :

– Le samedi 21 décembre 2024 au samedi 8 février 2025.

Exposition [H]all over 32, de Sara Conti, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain visible le mardi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

Article 2 : Exposition [H]all over 32, de Sara Conti. Entrée gratuite.

Article 3 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

A Denain, le 9 octobre 2024.

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

